

Notes IPP

n° 119

Décembre 2025

Nagui Bechichi
Gustave Kenedi

ISSN 1959-0199

www.ipp.eu

Orientation post-bac : les choix des anciens élèves du lycée influencent-ils ceux des générations suivantes ?

Le passage du lycée à l'enseignement supérieur confronte les élèves à un choix décisif pour leur avenir : celui de leur orientation. Or ces choix demeurent socialement différenciés et leurs déterminants restent mal connus. Pour éclairer ce phénomène, cette note étudie une question encore peu explorée : dans quelle mesure les choix des lycéens sont-ils influencés par les trajectoires des anciens élèves de leur lycée ?

L'analyse mobilise les données administratives exhaustives d'Admission Post-Bac (2012-2017), couvrant plus de 12 000 formations. En comparant les candidatures selon qu'un(e) ancien(ne) a été admis(e) ou refusé(e) de justesse dans une formation, on identifie l'effet causal de ces admissions sur les choix des générations suivantes. Les résultats montrent que l'admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève accroît significativement la probabilité qu'un(e) lycéen(ne) du même établissement candidate et soit admis(e) dans la même formation l'année suivante. Ces effets persistent sur plusieurs cohortes et s'étendent à des formations connexes. Les professeurs principaux jouent un rôle clé dans cette transmission d'information.

Des logiques d'homophilie sociale et de genre renforcent ces dynamiques : les élèves s'inspirent davantage de parcours d'anciens qui leur ressemblent. Ces influences contribuent à expliquer pourquoi, à résultats scolaires équivalents, les élèves socialement défavorisés s'orientent vers des formations moins sélectives que les plus favorisés. Favoriser une plus grande mixité sociale dans les lycées pourrait donc diversifier les aspirations et ainsi réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

- L'admission d'un(e) élève à une formation d'enseignement supérieur accroît nettement la probabilité qu'un(e) lycéen(ne) du même établissement y postule l'année suivante : celle-ci passe ainsi de 35 % à 40 % (soit une augmentation de 16 %). La probabilité d'y être admis(e) augmente également, passant de 7 % à 9 % (soit une hausse de 33 %). Ces effets restent observables deux ans plus tard.
- Cette influence semble transiter principalement par les professeurs principaux, qui peuvent relayer chaque année des informations sur les admissions passées. Elle ne s'observe en effet que lorsque les élèves de deux cohortes successives partagent le (la) même professeur(e) principal(e).
- Les élèves sont d'autant plus susceptibles d'être influencés par leurs camarades de l'année passée lorsqu'ils partagent le même genre ou la même origine sociale.
- Des simulations neutralisant les différences d'exposition aux filières sélectives liées aux anciens élèves suggèrent qu'une plus grande mixité sociale dans les lycées réduirait d'environ 10 % les écarts d'aspiration entre élèves favorisés et défavorisés, à niveau scolaire équivalent.



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-Ecole d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

Chaque année, près d'un million de candidats formulent des vœux d'orientation post-bac via la plateforme de pré-inscription Parcoursup, qui recense plus de 25 000 formations. Si cette profusion d'options offre aux lycéens la possibilité de trouver une voie adaptée à leurs aspirations, elle accroît aussi la complexité des choix et la crainte de se tromper. Au-delà de la diversité des contenus proposés, les filières du supérieur présentent des débouchés très contrastés en matière d'insertion professionnelle (Kirkeboen et al., 2016; Dabbaghian et Péron, 2021), soulignant l'importance cruciale du choix d'études supérieures pour le devenir des lycéens.

À l'entrée dans l'enseignement supérieur, les formations se caractérisent par une forte segmentation selon l'origine sociale, le genre, et le niveau scolaire des étudiants. Cette différenciation demeure remarquablement stable dans le temps : l'introduction de la plateforme Parcoursup en 2018, bien qu'elle ait profondément modifié les modalités de candidatures et les critères de sélection des formations hérités d'Admission Post-Bac, n'a pas infléchi ces logiques d'orientation différenciée (Bechichi et al., 2021). En particulier, l'accès aux filières les plus sélectives, comme les classes préparatoires aux grandes écoles, reste très marqué socialement. À niveau scolaire équivalent, les élèves d'origine sociale modeste ont des chances nettement plus faibles de considérer ou d'intégrer ces formations (Hakimov et al., 2025). De plus, la représentation des lycées dans les grandes écoles les plus sélectives est extrêmement concentrée : 8 % des établissements fournissent à eux seuls la moitié des effectifs des 10 % des grandes écoles les plus sélectives (Bonneau et al., 2021).

Malgré leur importance pour l'avenir des lycéens, les déterminants de l'orientation dans le supérieur demeurent imparfaitement compris. De nombreux facteurs peuvent influencer les choix des élèves, qu'il s'agisse de la structure locale de formation (Thebault, 2025), de l'accès à l'information sur les débouchés professionnels des filières (Hastings et al., 2015), ou encore des comportements socialement différenciés, tels que la confiance en soi des élèves (Terrier et al., 2023). Face à la complexité et à la diversité des parcours possibles, l'environnement social et scolaire des lycéens joue également un rôle central. Au sein des établissements, des acteurs de l'équipe éducative comme les professeurs principaux ou les psychologues de l'Éducation nationale peuvent aider les élèves à construire leur projet d'orientation. Une étude menée aux États-Unis confirme d'ailleurs le rôle déterminant des conseillers d'orientation dans les choix des élèves (Mulhern, 2023). Au-delà du cadre scolaire, la littérature a également montré que des proches extérieurs à l'école, tels que les frères et sœurs (Altmejd et al., 2021; Avdeev et al., 2024) ou même les voisins (Barrios-Fernández, 2022), peuvent influencer de manière significative les choix d'orientation des élèves.

Bien qu'il soit plausible que les camarades de lycée influent eux aussi sur les choix d'orientation post-bac, cette question n'avait jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une évaluation causale systématique. Cette note propose d'y répondre en exploitant les données administratives de candidatures et de préinscriptions dans l'enseignement supérieur en France, issues de la plateforme Admission Post-Bac sur la période 2012-2017.

Évaluer l'influence de l'orientation des anciens élèves sur le choix des lycéens actuels : méthodologie

Une analyse des effets d'influence entre cohortes successives d'élèves

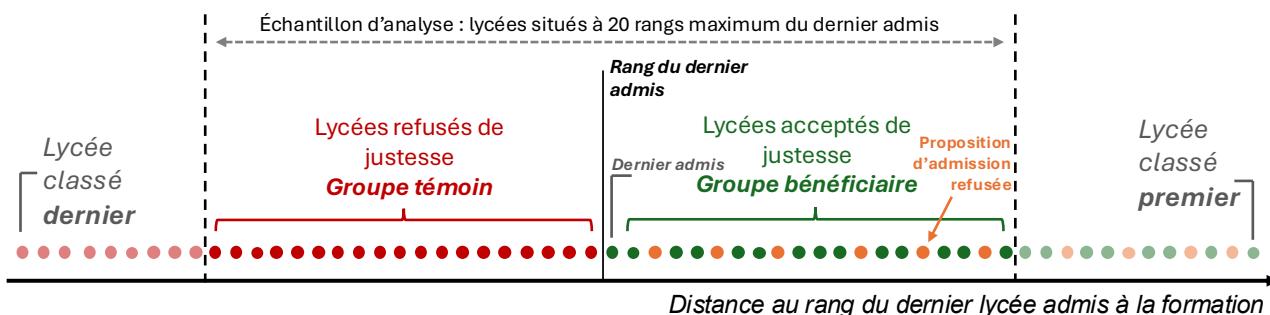
En l'absence de données d'enquête ou d'observations de terrain, il est difficile d'identifier directement qui influence qui au sein d'une classe ou d'un établissement scolaire – un défi connu sous le nom de « problème de réflexion » (Manski, 1993). Cette étude propose une approche originale pour contourner cette difficulté, fondée sur une comparaison entre cohortes successives d'élèves. Elle examine dans quelle mesure les choix d'orientation post-bac des élèves de terminale d'un lycée influencent les vœux et admissions des élèves de la cohorte suivante dans le même établissement. Dans cette configuration, toute influence potentielle ne peut provenir que des anciens élèves vers les générations suivantes. Elle peut s'exercer par différents canaux : les échanges entre élèves facilitant la circulation de l'information sur les admissions, l'organisation de forums d'anciens élèves, ou encore les conseils des professeurs – notamment des professeurs principaux – qui sont généralement informés des parcours de leurs anciens élèves.

Pour chaque formation, comparer les vœux exprimés dans les lycées où un(e) ancien(ne) élève a été admis(e) ou refusé(e) de justesse

Observer qu'un(e) lycéen(ne) a davantage de chances de s'orienter vers une formation lorsqu'un(e) ancien(ne) élève du lycée y a été admis(e) l'année précédente ne suffit pas à établir un lien d'influence entre cohortes successives. Il est en effet attendu que les élèves d'un même lycée postulent fréquemment aux mêmes formations, ne serait-ce qu'en raison de leur proximité géographique. De plus, la situation contrefactuelle – les vœux qu'auraient formulés les élèves si les anciens avaient obtenu d'autres affectations – n'est jamais observée.

Pour mesurer l'impact causal des admissions des anciens

Figure 1 – Illustration de la méthodologie pour une formation fictive



Lecture : Ce schéma résume la méthodologie, en considérant les lycées (points colorés) dans lesquels des candidats ont postulé à une certaine formation du supérieur fictive. Pour cette formation, on détermine, dans chaque lycée, le rang du (de la) candidat(e) le (la) mieux classé(e), et on ordonne les lycées selon ce rang. Le lycée « dernier admis » est celui pour lequel ce(tte) candidat(e) est le (la) dernier(e) admis(e) dans la formation. Les lycées dont le (la) meilleur(e) élève est admis(e) se voient attribuer un rang positif selon l'ordre défini (+1, +2, etc.) : à droite de la figure. Ceux dont le (la) meilleur(e) élève n'est pas admis(e) un rang négatif (-1, -2, etc.) : à gauche de la figure. L'échantillon d'analyse est constitué des lycées situés à 20 rangs maximum du dernier lycée admis : ce sont les établissements refusés (groupe témoin) ou acceptés (groupe bénéficiaire) de justesse. L'analyse consiste à comparer l'orientation des lycées bénéficiaires et témoin l'année suivante.

élèves sur les choix d'orientation des cohortes suivantes, l'approche proposée ici consiste à comparer, pour une année donnée, des lycées où un(e) élève a été admis dans une formation donnée (lycées dits « bénéficiaires »), à des lycées très similaires où aucun n'a été admis dans la formation considérée alors qu'il y avait des candidats (lycées dits « témoins »). Pour définir ces deux groupes de lycées, nous nous appuyons sur la méthode dite de « régression sur discontinuité ». Pour chaque formation, on détermine, dans chaque lycée, le rang du (de la) candidat(e) le (la) mieux classé(e), et on ordonne les lycées selon ce rang. Le lycée pour lequel ce(tte) candidat(e) est le (la) dernier(e) admis(e) dans la formation se voit attribuer un rang de zéro. Les lycées dont le (la) meilleur(e) élève est admis(e) se voient attribuer un rang positif selon l'ordre défini (+1, +2, etc.), et ceux dont le (la) meilleur(e) élève n'est pas admis(e) un rang négatif (-1, -2, etc.), comme illustré dans la figure 1. Cette approche est similaire à celle mise en œuvre par Estrada et al. (2025), qui analysent l'impact des anciens élèves sur les candidatures des élèves plus jeunes aux lycées d'élite du Pérou.

L'analyse se concentre ensuite sur les lycées dont le (la) meilleur(e) candidat(e) se situe au voisinage immédiat du seuil d'admission (20 rangs autour de ce seuil). Comme ces seuils ne peuvent être anticipés ni par les candidats, ni par les formations, le fait qu'un lycée ait son (sa) meilleur(e) élève juste au-dessus ou juste en-dessous du seuil revêt un caractère quasi aléatoire. Les lycées situés autour de ce seuil présentent donc, par construction, des caractéristiques quasi identiques – une hypothèse validée par les données.

Les lycées situés juste à gauche du seuil, dont le (la) meilleur(e) élève a été refusé(e) de justesse, constituent le groupe témoin, tandis que ceux situés juste à droite, dont le (la) meilleur(e) élève a été admis(e) de justesse, forment le groupe bénéficiaire. Comme certaines propositions d'admission peuvent être refusées par les candi-

dats, seul un sous-ensemble de lycées voit un(e) ancien(ne) élève finalement admis(e) dans la formation concernée : c'est le cas d'environ 22 % des lycées bénéficiaires.

Les lycéens ont une probabilité plus forte de s'orienter vers une formation lorsqu'un(e) ancien(ne) élève y a été admis(e) l'année précédente

L'admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève augmente significativement la probabilité qu'un(e) lycéen(ne) postule et soit admis(e) à la même formation l'année suivante

La figure 2 présente les résultats principaux de l'analyse. Dans les lycées où un(e) ancien(ne) élève a été admis(e) de justesse à une formation, la probabilité qu'au moins un(e) lycéen(ne) y postule l'année suivante est supérieure d'environ 5 points de pourcentage, passant de 35 à 40 %, soit une augmentation d'environ 16 % par rapport aux lycées où un(e) ancien(ne) élève a été refusé(e) de justesse à cette même formation. L'effet est encore plus marqué lorsqu'on considère les admissions à l'issue des candidatures : la probabilité qu'au moins un(e) lycéen(ne) soit admis(e) augmente d'environ 2 points de pourcentage (de 7 à 9 %), soit une progression de 35 % par rapport au groupe témoin. Ces effets se retrouvent également lorsqu'on compare le nombre total de candidatures et d'admissions selon que le lycée soit ou non dans le groupe des bénéficiaires.

L'ampleur relativement plus forte de l'effet sur les admissions semble s'expliquer par une évolution des pratiques de classement des candidatures par les formations du supérieur, et non par un classement différent de ces formations de la part des élèves influencés. Ces formations

Encadré 1 : Données et échantillon d'analyse

Données. Cette étude exploite des données administratives recensant l'ensemble des vœux formulés sur la plateforme de préinscription Admission Post-Bac (APB) entre 2012 et 2017. Ces données incluent des informations détaillées concernant le profil scolaire et socio-démographique des candidats, notamment les résultats obtenus au baccalauréat et la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) des parents. Des identifiants uniques permettent de suivre les lycées et formations du supérieur dans le temps. Ces données ont été mises à disposition par la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (MEN-DEPP) et par la Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR-SIES).

Échantillon d'analyse. L'analyse est restreinte aux formations qui (i) comptent au moins un(e) candidat(e) classé(e) après le dernier admis, ne recevant donc pas de proposition d'admission; (ii) maintiennent une capacité d'accueil constante tout au long de la procédure; (iii) regroupent au moins 30 lycées représentés parmi les candidatures. En se concentrant sur les lycées dont un(e) ancien(ne) élève a été refusé(e) ou admis(e) de justesse, l'échantillon final comprend les vœux de l'ensemble des élèves d'environ 5 000 lycées sur la période étudiée. Ces vœux concernent plus de 7 000 formations du supérieur, soit un total d'environ 376 000 observations, une observation correspondant à un lycée d'origine pour une formation donnée et une année de candidature.

Définitions.

Lycée d'origine. Dans cette étude, le lycée d'origine est défini comme la combinaison entre l'établissement, la série (générale, technologique, professionnelle) et les spécialités (par exemple, série scientifique - S) du baccalauréat préparé.

Formations du supérieur. Une formation correspond à une filière précise du supérieur proposée dans un établissement (par exemple, DUT réseaux et télécommunications à l'IUT de Dijon).

Sélectivité des formations. Pour chaque formation, la sélectivité est mesurée par la médiane des résultats au baccalauréat obtenus par les étudiants admis lors de la session d'admission précédente. Les formations sont ensuite classées en centiles selon cet indicateur : les formations les moins sélectives correspondant aux médianes les plus faibles, et les plus sélectives à celles les plus élevées.

Origine sociale. La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du représentant légal est utilisée pour répartir les candidats entre quatre groupes sociaux, selon la classification proposée par la DEPP : PCS « très favorisées » (chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs et professeurs des écoles); PCS « favorisées » (professions intermédiaires, hors instituteurs et professeurs des écoles); PCS « moyennes » (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et employés); et PCS « défavorisées » (ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé et personnes sans activité professionnelle). Cette typologie repose sur une hiérarchisation des PCS selon leur dotation différentielle en capital socio-économique et scolaire.

semblent en effet valoriser davantage les candidats issus d'un lycée dont un(e) ancien(ne) élève a été admis(e) l'année précédente.¹ Le nombre d'admissions passées n'a toutefois pas d'effet supplémentaire, ce qui suggère une diffusion de l'information par des canaux collectifs (échanges entre pairs, enseignants ou forums d'anciens), plutôt que par la seule accumulation d'exemples individuels. Ces effets sont d'une ampleur notable : ils représentent environ la moitié de ceux observés dans d'autres contextes pour l'influence des frères et sœurs sur les choix de formation dans l'enseignement supérieur (Altmejd et al., 2021).

L'influence des anciens élèves s'inscrit également dans la durée. Pour une formation donnée, les lycéens inscrits dans un établissement où un(e) ancien(ne) élève a été admis(e) de justesse deux ans plus tôt conservent une probabilité significativement plus élevée d'y postuler et d'y être admis à leur tour. Du fait de cette persistance, renforcée par les admissions successives de nouveaux élèves, l'admission d'un(e) seul(e) lycéen(ne) dans une formation peut déclencher un véritable effet de « boule de neige » au sein de son établissement d'origine.

La validité des résultats est vérifiée à l'aide d'une analyse de type placebo, basée sur les candidatures et admissions observées l'année précédant l'admission de l'ancien(ne) élève. Celle-ci ne révèle pas d'effet sur les choix d'ori-

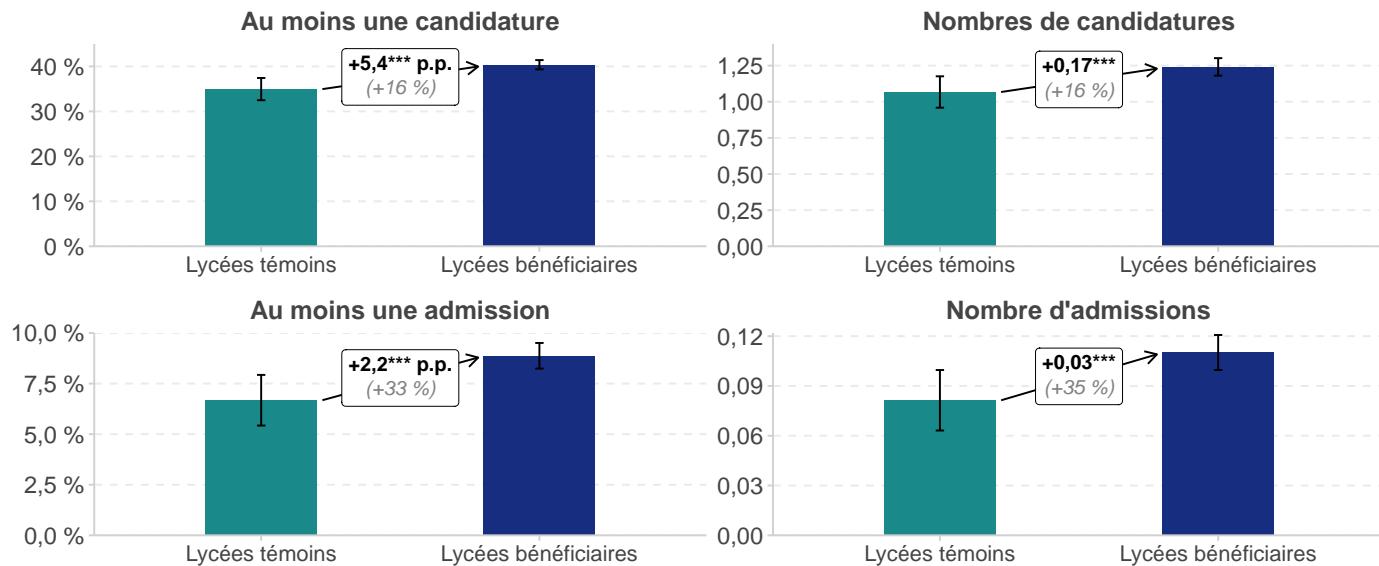
tation, ce qui est conforme au fait que l'ancien(ne) élève n'était pas encore admis(e) à cette date.

Un champ des possibles élargi pour les cohortes suivantes

La figure 3 montre en outre que cette influence dépasse la seule formation initialement intégrée : elle s'étend à des formations proches sur le plan académique. La similarité entre formations est mesurée empiriquement à partir de la fréquence à laquelle elles apparaissent conjointement dans les vœux des candidats. L'admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève dans une formation augmente ainsi de 12 % la probabilité qu'au moins un(e) lycéen(ne) du même établissement postule l'année suivante à une formation figurant parmi le quart des formations les plus similaires. Par exemple, l'admission d'un(e) ancien(ne) élève à une certaine licence de droit accroît non seulement la probabilité que de futurs lycéens du même établissement candidatent à cette licence, mais également leur propension à candidater à d'autres formations juridiques voisines. Aucun effet d'influence statistiquement significatif n'est observé s'agissant des formations les moins similaires, ce qui est cohérent avec le fait que l'admission d'un(e) ancien(ne) élève ne transmet pas d'information par rapport à ces formations plus éloignées.

1. Cette analyse est présentée dans le document de travail associé.

Figure 2 – Effet d'une admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève sur les candidatures et admissions des cohortes suivantes



Lecture : Les lycées ayant compté un(e) élève admis(e) de justesse à l'année T (lycées bénéficiaires) présentent une probabilité supérieure de 5,4 points de pourcentage qu'un(e) élève postule l'année suivante (T+1) à la même formation, par rapport aux lycées ayant connu un refus de justesse (lycées témoins). Cet effet est de 2,2 points de pourcentage pour la probabilité qu'un(e) élève soit admis(e) l'année suivante.

Notes : Les traits verticaux indiquent les intervalles de confiance à 95 %. Les étoiles signalent le niveau de significativité statistique : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Champ : Lycées et formations du supérieur observés sur au moins deux années consécutives.

Sources : MESR-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017.

Des effets plus marqués dans les petits lycées et en cas de fort décalage de niveau avec la formation visée

L'influence des anciens élèves varie selon les caractéristiques des lycées et des formations concernées. Elle est particulièrement prononcée dans les lycées de petite taille, sans doute parce que les interactions entre élèves de différentes cohortes y sont plus fréquentes et les relations avec les enseignants plus directes. L'intensité de l'effet dépend également du niveau scolaire des lycées et de la sélectivité des formations. Les élèves des établissements aux plus faibles résultats au baccalauréat réagissent davantage aux admissions d'anciens élèves dans des formations sélectives, tandis que dans les lycées présentant les meilleurs résultats, l'effet est plus marqué pour des formations moins sélectives. Ces dynamiques suggèrent que les effets de pairs contribuent à élargir le champ des possibles, en incitant les élèves à envisager des parcours qu'ils n'auraient peut-être pas considérés autrement.

Influences intergénérationnelles au lycée : quels relais ?

Les professeurs principaux, vecteurs de transmission de l'information entre générations d'élèves

L'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet d'études supérieures fait partie intégrante des

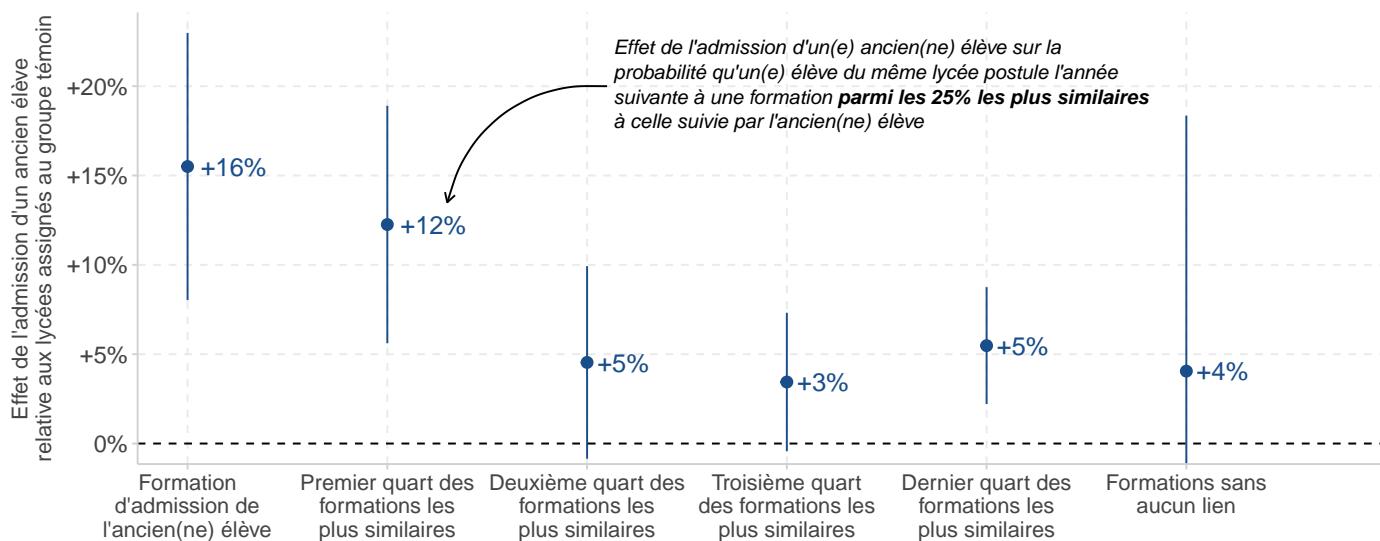
missions des professeurs principaux au lycée. En classe de terminale, ils jouent un rôle central en aidant les élèves à formuler leurs vœux sur Parcoursup, notamment en les orientant vers des parcours d'études cohérents avec leur profil scolaire et leurs aspirations. Près des deux tiers des élèves de terminale déclarent ainsi avoir sollicité leur professeur(e) principal(e) pour obtenir des conseils sur leur orientation (MESR, 2024).

Les analyses d'hétérogénéité présentées dans le [tableau 1](#) montrent que l'influence des admissions d'anciens élèves sur les choix des cohortes suivantes s'observe uniquement lorsque les élèves partagent le (la) même professeur(e) principal(e). Ce résultat suggère que les enseignants s'appuient sur les admissions passées pour orienter leurs recommandations. Une fois les anciens élèves partis, ils constituent ainsi le principal relais de transmission d'information entre cohortes successives d'élèves au sein du lycée.

Des effets d'homophilie ou de role models

L'influence exercée par les anciens élèves sur les choix d'orientation varie selon les caractéristiques socio-démographiques des lycéens. La littérature sur la sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques montre par exemple que les interventions de *role models* féminins renforcent davantage les aspirations des filles à poursuivre des études scientifiques que celles des garçons (Breda et al., 2023).

Figure 3 – Influence de l'admission d'un(e) ancien(ne) élève sur les candidatures suivantes selon le degré de similarité des formations



Lecture : Pour une formation donnée, l'admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève augmente de 12 % la probabilité qu'au moins un(e) lycéen(ne) du même établissement postule, l'année suivante, à une formation figurant parmi le premier quart des formations les plus similaires.

Notes : La similarité entre formations est mesurée empiriquement à partir de la fréquence à laquelle elles apparaissent conjointement dans les vœux des candidats. Les traits verticaux indiquent les intervalles de confiance à 95 %.

Champ : Lycées et formations du supérieur observés sur au moins deux années consécutives.

Sources : MESR-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017.

Tableau 1 – Influence de l'admission d'un(e) ancien(ne) élève selon son (sa) professeur(e) principal(e)

| | Même professeur(e) principal(e) | Professeur(e) principal(e) différent(e) |
|---------------------------------------|---------------------------------|---|
| Ancien(ne) élève admis(e) de justesse | 0,046** (0,020) | -0,004 (0,021) |
| Nombre d'observations | 145 641 | 145 641 |

Lecture : L'admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève accroît de 4,6 points de pourcentage la probabilité qu'au moins un(e) lycéen(ne) du même établissement, assigné(e) au (à la) même professeur(e) principal(e), postule l'année suivante à la même formation. Aucun effet significatif n'est observé pour les élèves du même lycée assignés mais ayant un(e) autre professeur(e) principal(e).

Notes : Les valeurs entre parenthèses indiquent les erreurs-types des coefficients estimés. Les étoiles signalent le niveau de significativité statistique : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Champ : Lycées et formations du supérieur observés sur au moins deux années consécutives, comprenant au moins deux classes, et dont le professeur principal reste en poste d'une année sur l'autre.

Sources : MESR-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017.

Dans le même esprit, les analyses complémentaires présentées dans la figure 4 montrent que les effets d'influence sont plus forts lorsque les lycéens partagent un profil similaire à celui de l'ancien(ne) élève. En particulier, les filles sont plus enclines à envisager une orientation vers une formation lorsqu'une ancienne élève y a été admise l'année précédente, alors qu'aucun effet significatif n'est observé lorsque l'admission concernait un élève masculin. En revanche, les garçons réagissent de manière comparable quel que soit le sexe de l'ancien(ne) élève.

Les dynamiques observées témoignent également d'une forte homophilie sociale : les anciens élèves issus du

même milieu social influencent plus fortement les choix d'orientation. Ainsi, les élèves issus de milieux très favorisés réagissent principalement à l'admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève également très favorisé(e), et il en va de même pour les élèves d'origine sociale défavorisée.

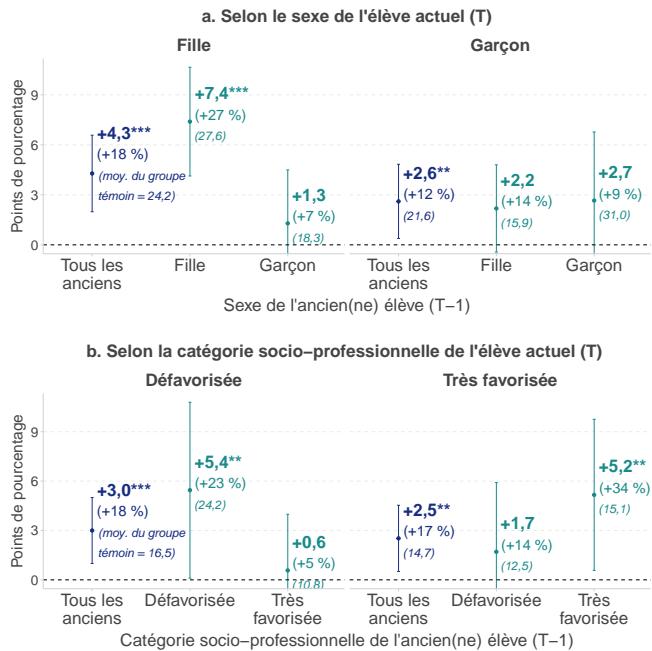
Améliorer la mixité scolaire pourrait réduire les inégalités sociales d'orientation

Dans quelle mesure ces influences entre cohortes permettent-elles d'expliquer les écarts d'orientation entre élèves ?

Parmi les 10 % des lycéens obtenant les meilleurs résultats au baccalauréat, seuls 47 % de ceux issus de milieux sociaux défavorisés ont postulé à l'une des 10 % des formations du supérieur les plus sélectives (selon la note médiane au baccalauréat des admis l'année précédente), contre 74 % parmi leurs homologues très favorisés. Cet écart d'aspiration pourrait s'expliquer, au moins en partie, par une moindre exposition à des formations prestigieuses au travers des admissions des anciens élèves. En effet, alors que 95 % des élèves très favorisés comptent au moins un(e) ancien(ne) camarade admis(e) dans une formation très sélective, cette proportion n'est que de 75 % parmi les élèves défavorisés.

Une simulation contrefactuelle égalisant l'exposition à d'anciens lycéens admis dans ces formations sélectives

Figure 4 – Effet de l'admission de justesse d'un(e) ancien(ne) élève selon son profil et celui des candidats actuels



Lecture : L'admission de justesse d'une ancienne élève accroît de 7,4 points de pourcentage (27 %) la probabilité qu'au moins une autre fille du même lycée postule l'année suivante à la même formation. Cet effet n'est que de 1,3 points de pourcentage (7 %) lorsque l'ancien élève était un garçon.

Notes : Les traits verticaux indiquent les intervalles de confiance à 95 %. Les étoiles signalent le niveau de significativité statistique : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Chaque année, les élèves de catégories socio-professionnelles « très favorisée » et « défavorisée » représentent respectivement 38 % et 20 % des candidats (les élèves des catégories intermédiaires ne sont pas inclus dans le graphique). **Champ :** Lycées et formations observés sur au moins deux années consécutives. **Sources :** MESR-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017.

entre milieux sociaux suggère que l'écart d'aspiration entre élèves favorisés et défavorisés se réduirait sensiblement (figure 5), en particulier parmi les élèves les plus performants scolairement. Les résultats indiquent ainsi que, pour les élèves défavorisés appartenant au dernier décile des résultats au baccalauréat, la probabilité de candidater à une formation parmi les 10 % les plus sélectives augmenterait de 3 points de pourcentage, soit une réduction d'environ 10 % de l'écart observé avec leurs pairs très favorisés.

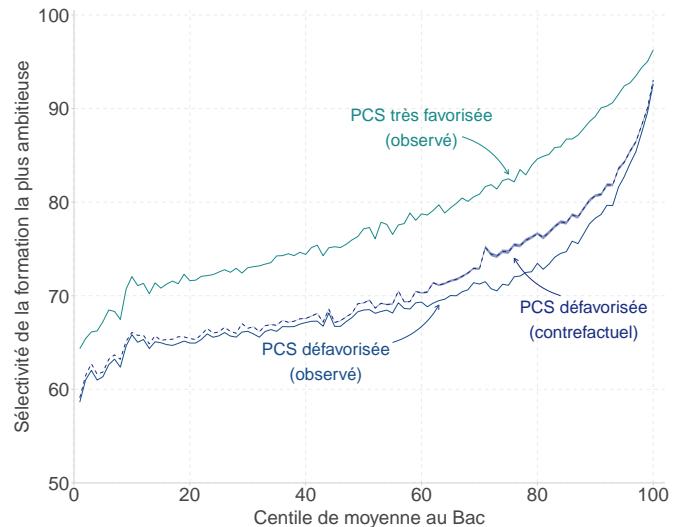
Ces résultats suggèrent qu'une plus grande mixité sociale au sein des lycées pourrait contribuer à atténuer les inégalités d'orientation vers les formations les plus sélectives, en diversifiant les modèles d'identification et les sources d'information auxquels les élèves sont exposés.

Conclusion

Face à la diversité des formations proposées sur la plate-forme Parcoursup, les lycéens s'appuient souvent sur des

Orientation : Les choix des anciens élèves du lycée ont-ils une influence ?

Figure 5 – Brassage des pairs et réduction des inégalités sociales d'aspiration : simulations



Lecture : L'axe horizontal représente le niveau scolaire des élèves, et l'axe vertical la sélectivité moyenne des formations auxquelles ils candidatent. Les élèves issus de PCS très favorisées (courbe verte, observée) visent des formations plus sélectives que ceux issus de PCS défavorisée (courbe bleue, observée), à niveau comparable. Les simulations réalisées indiquent que cet écart se réduirait sensiblement (courbe pointillée, contreFACTuelle) si tous les élèves étaient exposés à des anciens élèves ayant connu les mêmes admissions dans le supérieur.

Champ : Lycées et formations observés sur au moins deux années consécutives. **Sources :** MESR-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017.

exemples concrets pour construire leur projet d'orientation. Cette étude met en évidence le rôle déterminant que peuvent jouer, à ce titre, les trajectoires d'anciens élèves du même établissement : leurs admissions influencent significativement les candidatures et les affectations des cohortes suivantes. Des dispositifs tels que les interventions d'anciens élèves en classe ou les forums d'orientation pourraient amplifier ces dynamiques, en facilitant la circulation d'informations sur les parcours possibles et en élargissant l'horizon des choix envisagés.

Il reste toutefois difficile d'adopter une position normative sur la nature de ces influences. Dans un système éducatif où les choix d'orientation demeurent fortement différenciés selon l'origine sociale et le genre, les résultats de cette étude suggèrent qu'une plus grande mixité au sein des lycées pourrait contribuer à diversifier les aspirations, notamment celles des élèves d'origine sociale défavorisée. Ces derniers demeurent nettement moins nombreux à envisager les formations les plus sélectives, et ce même chez les élèves les plus performants scolairement.

Enfin, pour que les projets d'orientation reposent davantage sur des critères objectifs et moins sur l'environnement social immédiat, un accompagnement personnalisé et un meilleur accès à l'information constituent des leviers essentiels. Des initiatives publiques comme *MonProjetSup* de l'Onisep ou indépendantes comme *SupTracker* s'inscrivent dans cette perspective, en rendant plus lisible et plus accessible la diversité des parcours dans l'enseignement supérieur.

Auteurs

Nagui Bechichi est doctorant à l'École d'économie de Paris.

Gustave Kenedi est maître de conférences à CY Cergy Paris Université.

Référence de l'étude

Bechich, Nagui et Kenedi, Gustave, « Older Schoolmate Spillovers on Higher Education Choices », document de travail, 2025.

Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention de recherche avec la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MEN-DEPP) et la Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques du ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR-SIES). Les auteurs remercient les équipes de la DEPP et du SIES pour la mise à disposition des données utilisées dans cette recherche.

Soutien

Cette note a bénéficié du soutien de la **Chaire Politiques éducatives et mobilité sociale**. Crée en 2021 dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation Aridian, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (MEN-DEPP) et PSE-École d'économie de Paris, cette chaire vise à promouvoir la recherche de haut niveau et la diffusion des connaissances sur les politiques éducatives et la mobilité sociale.



Références bibliographiques

Altmejd, A., Barrios-Fernández, A., Drlje, M., Goodman, J., Hurwitz, M., Kovac, D., Mulhern, C., Neilson, C. et Smith, J. (2021). « O Brother, Where Start Thou? Sibling Spillovers on College and Major Choice in Four Countries », *The Quarterly Journal of Economics*, 136(3), p. 1831-1886.

Avdeev, S., Ketel, N., Oosterbeek, H. et Van Der Klaauw, B. (oct. 2024). « Spillovers in Fields of Study : Siblings, Cousins, and Neighbors », *Journal of Public Economics*, 238, 105193.

Barrios-Fernández, A. (2022). « Neighbors' Effects on University Enrollment », *American Economic Journal : Applied Economics*, 14(3), p. 30-60.

Bechichi, N., Grenet, J. et Thebault, G. (2021). « D'Admission Post-Bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition Des néo-bacheliers dans Les formations d'enseignement supérieur ? » In : *France, portrait social*, Insee, Paris, p. 105-121.

Bonneau, C., Charousset, P. et Thebault, G. (2021). « Grandes écoles : quelle « ouverture » depuis le milieu des années 2000 ? », *Notes de l'IPP*, n° 61, Institut des politiques publiques.

Breda, T., Grenet, J., Monnet, M. et Van Effenterre, C. (2023). « How Effective Are Female Role Models in Steering Girls Towards STEM? Evidence from French High Schools », *The Economic Journal*, 133(653), p. 1773-1809.

Dabbaghian, G. et Péron, M. (2021). « Tout diplôme mérite salaire ? Une estimation des rendements privés de l'enseignement supérieur en France et de leur évolution », *Focus CAE*, n° 075-2021, Conseil d'analyse économique.

Estrada, R., Gignoux, J. et Hatrick, A. (2025). « Learning About Opportunity : Spillovers of Elite School Admissions in Peru », *The Economic Journal*, ueaf034.

Hakimov, R., Schmacker, R. et Terrier, C. (2025). « Confidence and College Applications : Evidence from a Randomized Intervention », document de travail.

Hastings, J., Neilson, C. A. et Zimmerman, S. D. (2015). « The Effects of Earnings Disclosure on College Enrollment, Decisions », NBER Working Paper No. 21300.

Kirkeboen, L. J., Leuven, E. et Mogstad, M. (2016). « Field of Study, Earnings, and Self-Selection », *The Quarterly Journal of Economics*, 131(3), p. 1057-1111.

Manski, C. F. (1993). « Identification of Endogenous Social Effects : The Reflection Problem », *The Review of Economic Studies*, 60(3), p. 531-542.

MESR (2024). « Baromètre Parcoursup 2024 ».

Mulhern, C. (2023). « Beyond Teachers : Estimating Individual School Counselors' Effects on Educational Attainment », *American Economic Review*, 113(11), p. 2846-2893.

Terrier, C., Hakimov, R. et Schmacker, R. (2023). « Confiance en soi et choix d'orientation sur Parcoursup : Enseignements d'une intervention randomisée », *Notes de l'IPP*, n° 93, Institut des politiques publiques.

Thebault, G. (2025). « Peut-on réduire les inégalités géographiques dans l'accès aux filières sélectives en France ? », *Notes de l'IPP*, n° 114, Institut des politiques publiques.

Notes IPP

Comité éditorial : P. Boyer, A. Bozio, E. Fize, J. Grenet
A. Guillouzouic, N. Guyon